

Questions au Feuilleton

	1	2a)	b)	c)	d)	e)	f)
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	9	8	1	—	—	—	—
Conseil des sciences du Canada	2	2	—	—	—	—	—
Secrétariat d'État	159	114	25	11	3	1	5
Commission de la Fonction publique	528	423	69	23	10	1	2
Affaires extérieures	240	189	32	6	3	4	6
Agence canadienne de développement international	69	45	8	10	2	3	1
Solliciteur général	14	13	—	—	1	—	—
Le Service correctionnel du Canada	2890	1236	612	381	233	145	283
Commission nationale des libérations conditionnelles	23	20	3	—	—	—	—
Gendarmerie royale du Canada	69	41	12	9	4	2	1
Approvisionnement et Services	Les renseignements demandés ne sont pas disponibles. L'extraction de ces données occasionnerait des dépenses prohibitives en main-d'œuvre et demanderait beaucoup de temps. Toutefois, l'an dernier, approvisionnements et Services ont payé respectivement \$1,783,765 et \$1,100,000 pour du travail supplémentaire.						
Statistique Canada	152	127	20	4	—	1	—
Arsenaux canadiens Limitée	14	9	2	2	1	—	—
Corporation de disposition des biens de la Couronne	9	5	1	3	—	—	—
Monnaie royale canadienne	23	18	2	3	—	—	—
Transports Canada	6427	3473	1335	697	330	200	392
Commission canadienne des transports	110	61	15	15	10	3	6
Air Canada	Le système de paye d'Air Canada ne peut en aucune façon extraire ou reconstituer des données de la manière demandée.						
Conseil des ports nationaux	344	119	76	43	43	35	28
Administrations de pilotage							
Atlantique	49	8	15	9	9	2	6
Laurentides	24	7	2	7	4	1	3
Grands Lacs	102	28	38	25	3	1	8
Pacifique	35	17	7	6	—	—	—
Voie maritime du St-Laurent	292	214	40	14	5	5	14
Seaway International Bridge Corporation Ltd.	2	—	1	—	1	—	—
VIA Rail Canada Inc.	3207	2795	395	13	4	—	—
Conseil du Trésor Canada	51	39	7	4	1	—	—
Affaires des anciens combattants	283	231	37	11	3	—	—
Autres Ministère et Agences	Aucun.						

L'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

Question n° 588—M. Blenkarn:

1. A combien s'est élevé le budget de fonctionnement de la Commission du système métrique en 1979?

2. Combien a-t-elle coûté depuis sa création?

3. Quelle loi et quelles dispositions de la loi régissent le financement de la Commission?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): En ce qui concerne la Commission du système métrique Canada: 1. Le budget d'exploitation pour l'année financière 1979/1980 s'élevait à \$6,740,991. Les contributions versées dans le cadre du programme d'assistance-outils métriques des ouvriers pour la même période s'élevaient à \$2,113,941.

2. Le coût d'exploitation global de juillet 1971 au 31 mars 1980 se chiffre à \$31,165,669. Les contributions versées pendant la même période dans le cadre du programme d'assistance-outils métriques des ouvriers s'élèvent à \$3,034,541.

3. La Commission du système métrique Canada a été créée par le décret en conseil C.P. 1971-1146, du 10 juin 1971, conformément à l'article 18 de la Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement. Cette autorisation est incorporée à la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce, chapitre 972. Le crédit parlementaire régissant le financement de la Commission est le crédit 5 sous le volet du programme industriel et commercial, Industrie et Commerce.

LA SCHL—LA REPRISE ET LA VENTE DE LOGEMENTS

Question n° 592—M. Cossitt:

1. a) A la date de la réponse à la question, combien (i) de logements (ii) d'autres types d'établissements ont été repris par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour défaut de paiement des versements d'hypothèque, b) quelle est la ventilation, par province, dans chaque catégorie, c) quelle est la description générale des catégories d'endroits sous la rubrique «autres établissements»?

2. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire de ces propriétés et quel est le détail des plans à cet égard?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): D'après la Société canadienne d'hypothèques et de logement:

1. a) (i) Au cours de la période allant de janvier 1954 (entrée en vigueur de l'assurance-prêt LNH) au 31 mars 1980, le fonds d'assurance hypothécaire s'est porté acquéreur d'un total de 44,890 logements, tandis qu'entre 1946 et le 31 mars 1980, la SCHL a acquis au total 21,980 logements à l'égard desquels elle avait consenti des prêts non assurés.

(ii) Ne s'applique pas.

b) Il n'existe pas de ventilation des reprises par province.

c) Ne s'applique pas.

2. En raison des conditions du marché, le gouvernement a l'intention de vendre les propriétés acquises aussi rapidement que possible.

Le programme de commercialisation de la SCHL se détaille comme suit:

a) Les maisons individuelles et les logements en copropriété sont offerts en vente aux valeurs courantes du marché.

b) Les immeubles d'habitations collectifs sont offerts en vente au secteur privé par la technique dite d'«appel de propositions». Des appels sont ainsi lancés aux intéressés qui possèdent manifestement les moyens financiers et gestionnaires requis et dont la cote de solvabilité est satisfaisante. Les immeubles qui ne sont pas annoncés par appel de propositions sont vendus sur le marché public par le biais du service d'inscriptions multiples ou par appel d'offres auprès du public. Dans le cas des immeubles sans but lucratif, les provinces, groupes sans but lucratif et coopératives qui manifestent le désir de s'en porter acquéreur ont le droit de les acheter avant qu'ils ne soient offerts sur le marché public.